



Abandon du nom d'épouse après des années de divorce.

Par **sirot_old**, le **30/10/2007** à **12:59**

J'ai divorcée en 2003 et j'ai obtenu de garder mon nom de femme mariée à cause de la plus jeune de mes filles qui était âgée alors de 10 ans. Aujourd'hui je voudrais l'abandonner au profit de mon nom de naissance car du fait que je continue à porter son nom, mon ex- mari a toujours l'impression que je continue à lui appartenir. Mon mari à l'époque avait dû donner son accord pour que je garde ce nom. Dois -je le concerter si je décide de l'abandonner aujourd'hui ? Pourriez vous me renseigner sur les démarches à entreprendre? Merci d'avance.